

**Extrait du registre des
délibérations du Conseil**
mercredi 4 mai 2022

Les élus du Conseil Municipal :

1. approuvent le **compte rendu de la séance précédente**.
2. prennent connaissance des décisions prises par le maire en vertu des **délégations accordées**.
3. valident les différents **projets de Lola Blondeau**, stagiaire de la commune. Un devis avec Delbar & Belda pour un panneau sur la liste des maires de la commune a été validé par la commission. David Lauriou présente un premier design pour les panneaux sur les points culturels de la commune.
4. prennent connaissance d'un courrier du SiemL sur la **hausse des prix de l'électricité**. Le SiemL informe également que des nouvelles horloges communicantes vont être installées gratuitement sur la commune (forcer l'allumage/extinction, reprogrammer les horaires d'allumage/extinction, récupérer les informations d'allumage et de consommation).
5. valident les **nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie** (3€50 pour les enfants et 5€50 pour les enseignants; 2€60 pour la garderie, et 1€05 pour la première 1/2 heure du matin ou du soir). Cette très légère augmentation permettra de combler la hausse des prix des matières premières (nourriture pour la cantine, et charges pour la garderie).
6. valident la **vente de la maison des Charmilles** à Monsieur Kim Yannick Vinqueur pour 155000€ net vendeur.
7. accordent le **remboursement de la caution** qui s'élève à 590 € à Mr Maugendre Maxime et Mme Bodin Estelle, et du chauffage, afin de mettre en vente la maison suite à leur départ, au 9 rue des Charmilles.
8. valident **un budget de 9000€ pour l'entretien du parc Courjaret**. Les élus ont décidé de ne pas choisir d'entreprise dans un premier temps car ils demandent une meilleure description des devis afin de faciliter le choix. Monsieur le Maire va se charger de demander aux entreprises des informations complémentaires.
9. valident la cessation des fonctions des régisseurs (Cédric GOUPILLE, titulaire et Annie RABOUINT, suppléante). Les fonds récoltés lors du concours de pêche sont encaissés par l'**Association de pêche du marais** ainsi que le produit de la vente des cartes annuelles de pêche.
10. approuvent **le service mutualisé de médecine de santé au travail**. Le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre fixé par le décret du 10 juin 1985 modifié, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de créer un service de médecin préventive. Le ticket d'entrée est de 1000€, puis 130€ par salarié et par an. Cette médecine du travail est obligatoire et nécessaire afin de prévenir les risques et les maladies. Jusqu'à ce jour, les agents n'en bénéficient pas.

Date d'affichage: jeudi 5 mai 2022.

Pierre-Yves Douet
Maire de Louresse-Rochemenier



Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: mercredi 6 juillet 2022, (sous réserve de modification).